

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 1er mars 1864](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 1er mars 1864

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[1er mars 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris

### Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Jean-Baptiste André Godin rapporte à Favre qu'Esther Lemaire aurait choisi son avocat, mais que son avoué est sans nouvelles du procès. Godin explique qu'à son arrivée à Paris il y a dix jours, Telliez, l'un de ses voyageurs de commerce qu'il pense être complice de Camatte dans la diffamation organisée à son encontre, a tenté de faire pression sur lui pour qu'il accepte la séparation sans débat sous le prétexte que sa femme détiendrait des preuves accablantes contre lui. Il ajoute que, depuis, Telliez a disparu. Godin raconte à Favre que pendant les 15 à 18 premières années de son mariage, Esther Lemaire lui a toujours demandé d'écrire le brouillon de ses lettres ou d'en corriger le texte, et que Telliez a évoqué auprès de lui les brouillons au crayon de Godin détenus par sa femme, en particulier la lettre d'introduction écrite à madame Brullé par Esther Lemaire lorsque Godin a emmené Marie Moret à Bruxelles. Il propose à Favre de lui parler de scènes de prétendues violences de Godin à l'égard d'Esther Lemaire, qu'il a pu reconstituer grâce à la mémoire de son

fil.

## Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Brullé, Adèle Augustine \(1819-1897\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Bruxelles \(Belgique\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Paris le 1. mars 1764

109

Monsieur

Lorsque j'ai eu l'honneur de vous voir  
la dernière fois, vous m'avez rappelés le  
desir de voir mon avoué presser la commu-  
nication des pièces dont ma femme entend  
se servir contre vous, il a dû vous  
repondre a la lettre que vous lui avez  
écrite a ce sujet, que l'avoué de ma  
femme lui avait dit qu'il nia pas avoir  
et qu'il était même sans nouvelle d'elle.  
Je ne sais pas d'avantage depuis lors de  
M. Guérin-Lutrin, dans doute que le même  
calme subsiste toujours au moins en apparence  
dans la direction que ma femme laisse  
donner a son procès, pourtant j'ai entendu  
dire que quelque avait fait choix de son  
avocat mais que ne le ferait connaître  
qu'un dernier moment j'éris a mon  
avoué pour qu'il s'informe et se le presse  
de me dire ce qu'il aura pu savoir.

J'aurais avec plaisir indiqué a  
mon avoué a qui est a faire pour presser  
mes ennemis dans leurs positions et les  
en faire partir, il est vrai que le  
Président en fera d'effier le peu de  
débats mais qu'arrivera-t-il si ma femme

Monsieur Jules Barthe

est pas en état de le faire ?  
 presque aussitôt mon retour de Paris  
 (car) de mes r'engagiers de Commerce M. Lelievre  
 (qui par supposition n'aurait participé aux actes  
 diffamatoires qui ont eu lieu contre moi)  
 est venu sous une apparence officielle, me  
 dire qu'il était chargé par une personne  
 honorable, de m'intimider sur un fait relatif à  
 mon procès en séparation, et de me faire  
 part d'une proposition qui était dans mon  
 intérêt d'accepter " il y a mis-t-il dit à ce point  
 " parait entre les mains de M. Godin un  
 " volumineux dossier de correspondance anoblies  
 " pour vous, et qui doit inévitablement entraîner  
 " la séparation; il serait en conséquence prudent  
 " pour vous d'accepter les faits après visite des  
 " tribunaux saisis, et la séparation serait ainsi  
 " prononcée sans bruit.

J'ai répondu à cela avec indignation, et comme  
 les personnes qui prétendent à la justice de  
 ces procès anoblies, sont ou des gens abusés  
 ou des misérables de la pire espèce, ces  
 moyens d'intimidation sont pas dans mes  
 intérêts. — ce homme est sorti fort  
 embarrassé et il a presque aussitôt quitté  
 chez moi sans rien préciser; quand il venait  
 chez le Pucier depuis 15 jours avec toutes  
 les instructions nécessaires pour le mettre en  
 séquestre il est parti qu'on lui en a  
 fait préparer son rendez-vous.

Les quelques paroles que j'ai abangies avec

lui pendant le cours de cette survenue, m'ont conduit à remarquer un fait qui se présente dans ce signalement.

Pendant les 15 à 16 premiers annes de mon mariage ma femme ne jamais écrit une lettre dans une demande de lui en faire le brouillon, ce n'est que pour des instances que je la décidais à écrire elle-même, mais alors elle m'apportait sa lettre souvent incorrecte à corriger et cela avait lieu même lorsqu'il s'agissait pour elle d'écrire à sa mère ou à sa sœur. — Je vous parle de cela parce que l'effacement dont il s'agit est questionnant, allant au devant de choses auxquelles je n'aurais pas pensé jusqu'ici, mais fait remarquer que si ma femme avait écrit certaines lettres, il était facile d'établir que c'était moi qui les lui avait dictés quelle avait mes brouillons au crayon entre les mains.

— Je suppose que cela m'a été dit seulement en vue de la lettre d'introduction écrite à M<sup>me</sup> Prud'homme par M<sup>me</sup> Godein lorsque j'ai conduit M<sup>lle</sup> Apparin à Bruchelles, qui a sans doute été dans le cas de toutes ces lettres que ma femme avait à écrire alors.

Vous avez appelé mon attention sur trois faits articulés par ma femme au sujet des prétendus violences que j'aurais eues sur elle, n'ayant accordé à ces articulations aucune valeur sérieuse je n'ai pas eu puant à la mémoire les détails

presque oubliés de ces lettres, qui quoique lues  
 en elles mêmes, n'avaient en pour moi, qu'un  
 importance assez secondaire. mais par les  
 souvenirs de mes fils, je suis en mesure de  
 vous donner toute les explications que vous  
 jugerez utiles quand vous en aurez le besoin  
 Veuillez agréer Monsieur mes sentiments  
 distingués et en parfaite considération

Goussier